Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 118 (2020)

Heft: 1-2

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2020: année des infirmier·ère·s et des sages-femmes

Un rôle primordial dans la couverture santé universelle

Tout au long de l'année à venir, *Obstetrica* mettra en avant dans cette rubrique des actualités liées à la politique professionnelle des infirmier·ères et des sages-femmes, relayant ainsi différentes façons de soutenir leur travail, en Suisse notamment.

L'année 2020 a été désignée pour la première fois année des infirmier·ère·s et des sages-femmes par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). 2020 a été choisie en l'honneur du 200e anniversaire de la naissance de Florence Nightingale, icône des soins infirmiers, qui a soigné des soldats durant la guerre de Crimée et a instauré le soin comme une activité professionnelle respectable pour les femmes. Ceci reflète aujourd'hui l'espoir que les infirmier·ères·s et sages-femmes, colonne vertébrale des systèmes de soins de santé primaire à travers le monde, reçoivent enfin la reconnaissance, le soutien et le développement qu'ils et elles méritent.

La valeur de leur travail est quasiment inestimable. Les infirmier·ères·s et sages-femmes constituent près de la moitié de la main d'œuvre mondiale en matière de santé, avec environ vingt millions d'infirmier·ères·s et deux millions de sages-femmes à travers le monde. Ils et elles ont un rôle primordial dans la couverture santé universelle *(universal health coverage)*.

La campagne «Nursing Now», lancée en 2018 pour améliorer la santé à l'échelle mondiale en rehaussant le statut des infirmier·ère·s et des sages-femmes, a joué un rôle déterminant dans la promotion du programme des soins infirmiers. À l'occasion de la Journée mondiale de la santé (7 avril), en collaboration avec «Nursing Now» et l'*International Council of Nurses,* l'OMS publiera son tout premier rapport sur l'état des soins infirmiers dans le monde. Le rapport devrait fournir une analyse de la main-d'œuvre infirmière dans les Etats membres et des exemples de meilleures pratiques qui, espérons-le, déboucheront sur une stratégie globale des soins infirmiers. L'année des infirmier·ère·s et des sages-femmes se poursuivra en 2021 avec la publication du rapport sur l'état de la profession de sage-femme dans le monde.

Les deux prochaines années seront l'occasion de mettre en évidence les données probantes et l'impact de ce que font les infirmières et les sages-femmes et de veiller à ce qu'elles aient les moyens, les ressources et le soutien nécessaires pour répondre aux besoins de santé du monde.

Source: *The Lancet*, 23 novembre 2019, version complète sur www.thelancet.com

La stratégie Antibiorésistance porte ses fruits

Bundesamt für Gesundheit

L'utilisation excessive ou inappropriée d'antibiotiques peut contribuer au développement de résistances chez les bactéries. Or, le nombre d'infections par des bactéries résistantes augmente dans le monde entier, y compris en Suisse. La stratégie nationale Antibiorésistance vise à garantir l'efficacité à long terme des antibiotiques dans le traitement administré à l'être humain et aux animaux par des mesures à différents niveaux.

Dans le domaine humain, les sociétés médicales concernées ont formulé des directives harmonisées en matière de prescription, valables pour toute la Suisse. Le corps médical (médecins de famille et spécialistes) est invité à les appliquer lors des décisions thérapeutiques. Ces directives, complétées régulièrement, peuvent être consultées sur www.ssi.guidelines.ch.

Une nouvelle plateforme en ligne donne en outre aux médecins une vue d'ensemble des données régionales les plus récentes sur l'antibiorésistance: www.infect.info.

Source: Communiqué de presse du Conseil fédéral du 15 novembre 2019, www.admin.ch

L'accès à la santé pour les personnes LGBTIQ

La revue *REISO* publie un article détaillant les freins et obstacles dans l'accès à la santé pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans*, intersexuées, queer ou en questionnement (LGBTIQ), et des recommandations pour y remédier.
En effet, face au personnel médical, ces personnes ne se retrouvent pas dans des conditions adéquates pour pouvoir être elles-mêmes. Plus grave, alors que les enquêtes montrent qu'une majorité de personnes qui se considèrent comme LGBTIQ souhaiteraient pouvoir parler ouvertement de leurs expériences en consultation, les portes demeurent souvent fermées.
L'accès aux soins et la qualité des soins à l'égard des personnes LGBTIQ doivent par conséquent être améliorés de sorte à renverser cette tendance à l'invisibilisation. Chaque professionnel·le peut y contribuer en prenant en compte l'existence, les droits et les besoins de ces personnes. Les exemples présentés dans ce texte soulignent l'importance d'une formation renforcée pour l'ensemble des professionnel·le·s de la santé sur les questions de sexe, de genre et de sexualité.
Source: Jérôme Debons, Caroline Dayer et Raphaël Bize, *REISO, Revue d'information sociale,* mis en ligne le 2 décembre 2019, www.reiso.org

Contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers

L'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)», déposée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers, demande davantage de personnel et que la qualité des soins soit assurée. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national souhaite y opposer un contre-projet indirect.
Le Conseil fédéral appuie par principe le renforcement de la formation dans le domaine des soins. Le contre-projet indirect prévoit d'obliger les organismes concernés de former davantage de personnel infirmier. A cet effet, la Confédération et les cantons leur apporteront un soutien financier.
La Confédération et les cantons sont aussi appelés à prendre des mesures pour que les diplômes décernés par les écoles supérieures ou les hautes écoles spécialisées passent de 2700 à 4300 par an.
Par ailleurs, afin de renforcer l'autonomie du personnel infirmier, le Département fédéral de l'intérieur a décidé de modifier l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins. Ces adaptations valoriseront davantage les soins infirmiers tout en satisfaisant à une exigence importante de l'initiative: à l'avenir, les professionnels pourront, du moins en partie, évaluer les besoins de soins sans l'intervention d'un médecin. La modification de l'ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier 2020.
Source: Communiqué de presse du Conseil fédéral du 27 novembre 2019, www.admin.ch
Note de la rédaction: Au moment de l'impression de ce numéro, l'initiative pour les soins infirmiers était débattue au Conseil national. De plus amples informations suivront.

7e Journée nationale de l'allaitement

27 mars, Reims (F)
Placée sous le parrainage du Dr Michel Odent et organisée par la Coordination française pour l'allaitement maternel (Cofam), cette 7e Journée nationale de l'allaitement (JNS) se donne pour objectif de présenter l'allaitement au quotidien avec humour et justesse, dans ce qu'il a de plus ancré depuis l'origine de l'Homme, mais aussi dans ce qu'il a de plus moderne, avec les problématiques sociétales, culturelles, économiques et écologiques du 21e siècle.
Sarah Bertrand, présidente de la Cofam, précise que «cette 7e JNA a pour objet de replacer l'allaitement maternel dans la continuité de la vie d'une femme, d'une famille, d'un couple. Une femme en tant que telle, mère mais pas seulement, active et moderne, avec la vie sentimentale et professionnelle qu'elle choisit. Une femme maîtresse de ses décisions et de son corps. Une femme qui décide en connaissance de cause, avec l'environnement social et culturel qui lui est propre, avec sa sensibilité et ses valeurs. Cette femme, quand elle allaite, ne s'arrête pas de vivre: cet allaitement, comme sa maternité, fait partie de sa vie, depuis 2 millions d'années.»
Informations, programme et inscriptions sur www.coordination-allaitement.org